

# S3PIinfos

Hebdo Presse



## Le S3PI de l'Artois vous relaye quelques informations

Bonjour à tous, au programme de ce nouveau numéro, des français encore peu conscients des risques environnementaux qui les entourent, et intrusion dans une usine par des militants écologistes ...

Pour rappel, cette lettre vise à relayer un certain nombre d'informations en lien avec l'adn du S3PI Artois. Ainsi les propos tenus dans les articles associés à cette lettre hebdomadaire n'engagent que leurs auteurs.

Bonne lecture,

L'équipe du S3PI Artois

## FOCUS

### Hauts-de-France

#### **Inondations : 336 communes du Nord et du Pas-de-Calais bénéficient du FCTVA\* pour les dégâts des intempéries**

Un décret publié récemment permet à 336 communes du Pas-de-Calais et du Nord de recevoir dès cette année une compensation financière pour les dépenses liées aux dégâts causés par des intempéries exceptionnelles. Ces intempéries, survenues entre octobre et janvier, ont été déclarées comme état de catastrophe naturelle. Dans le contexte de nouvelles alertes aux crues, un comité ministériel s'est réuni pour coordonner les mesures d'urgence, notamment les travaux d'entretien des cours d'eau et l'installation de pompes pour limiter les dommages. Environ 6 500 habitations ont été touchées en novembre dernier et 2 800 en janvier 2024 dans le Pas-de-Calais.

[Actu-Environnement : " Intempéries : 336 communes du Nord et du Pas-de-Calais bénéficient du FCTVA dès cette année" - 27/02/2024](#)

\*FCTVA : Fonds de Compensation pour la Taxe de Valeur Ajoutée

[Accéder au décret](#)

#### **Transition écologique : les entreprises des Hauts-de-France face aux défis du changement climatique**

Le rapport de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) des Hauts-de-France met en lumière les défis environnementaux auxquels sont confrontées les entreprises de la région. Il souligne l'importance d'une transition écologique pour anticiper les effets du changement climatique. Malgré des signaux d'engagement, notamment dans le secteur de l'artisanat, les entreprises rencontrent des obstacles économiques et manquent de ressources pour opérer cette transition. La gestion durable de l'eau est identifiée comme une priorité, mais elle est souvent négligée par les entreprises, qui la considèrent principalement sous un angle économique. La CCI appelle à une

mobilisation collective et à des investissements pour moderniser les infrastructures hydrauliques de la région.

[France3 Régions : "Les entreprises devront baisser leur consommation d'eau de 10% d'ici 2030 selon la Chambre de commerce et d'industrie des Hauts-de-France" - 20/02/2024](#)



**Journée Mondiale du Recyclage  
18 mars 2024**

# SAVE THE DATE

**FEDEREC**  
HAUTS-DE-FRANCE

FEDEREC Hauts-de-France et ses partenaires institutionnels vous invitent à la seconde édition régionale de la Journée Mondiale du Recyclage, le **lundi 18 mars 2024 à partir de 14h30**, dans les locaux de l'en2r (école nationale du recyclage et de la ressource) à Lomme.

Cet événement se clôturera par un cocktail.

Merci de bien vouloir réserver cette date !



## Journée Mondiale du Recyclage du 18 mars

Le S3PI Artois est partenaire comme en 2023 de l'évènement organisé par FEDEREC en Région à l'occasion de la journée mondiale du recyclage.

**Rendez-vous à 14h le 18 mars prochain.**

[Ordre du Jour & Inscriptions](#)



# RISQUES TECHNOLOGIQUES



## Journée Nationale de la Résilience 2024

L'appel à projets pour la Journée Nationale de la Résilience face aux risques Majeurs 2024 est ouvert.

Pour rappel, la journée "tous résilients face aux risques" vise à sensibiliser, informer et acculturer tous les citoyens aux risques majeurs, naturels et technologiques, qui les environnent, dans une logique d'actions concrètes et dans l'objectif de contribuer à la préparation de tous aux bons comportements en cas de survenance d'une catastrophe.

[Accéder à l'appel à projets](#)

### **Conscience des risques environnementaux en France : entre perception et réalité régionale**

L'étude du ministère de la Transition écologique montre que les Français sont peu conscients des risques environnementaux auxquels ils sont exposés, mais leur perception est influencée par l'actualité. Cette conscience varie selon les régions et les types de risques, avec une culture du risque ancrée dans les événements passés. Les métropolitains s'appuient souvent sur les collectivités pour être informés, tandis que les ultramarins attendent des pouvoirs publics qu'ils les protègent. En matière de prévention, les urbains comptent sur les pouvoirs publics pour agir, tandis que les ruraux s'en remettent aux collectivités pour les informer. La confiance dans les mesures prises par les pouvoirs publics varie également selon les profils. Enfin, le rapport aux risques diffère d'une région à l'autre, avec une appréhension variable selon les types et niveaux d'exposition.

[Banque des Territoires : Les Français encore peu conscients et peu sensibles aux risques environnementaux - 21/02/2024](#)

[Accéder à l'étude](#)

### **Batteries au Lithium : un incendie qui ravive des inquiétudes**

Les deux incendies récents liés aux batteries au lithium, l'un dans un entrepôt à Grand-Couronne et l'autre dans une usine de traitement de métaux à Viviez ont soulevé des préoccupations concernant les risques pour la santé publique et l'environnement. L'article

souligne également les lacunes dans la réglementation et l'identification des installations exposées à ces risques, malgré les récentes modifications réglementaires visant à renforcer les mesures de sécurité.

[Actu-Environnement : "Batteries au lithium : l'incendie d'un stockage dans l'Aveyron soulève de nouveau les inquiétudes" - 19/02/2024](#)

### **Nucléaire : Un arrêté précise la procédure pour les modifications des installations nucléaires de base**

Un arrêté ministériel datant du 9 février 2024 a détaillé la procédure concernant les modifications notables des installations nucléaires de base (INB), en homologuant une décision antérieure de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN). Cette modification vise à ajuster les critères de déclaration des INB en service, en tenant compte des retours d'expérience depuis 2017. Elle établit également des dispositions pour les modifications sur les INB en construction, introduisant ainsi une traçabilité accrue. Cette décision entrera en vigueur le 1er janvier 2025, mais les exploitants peuvent l'appliquer avant, sous réserve d'en informer l'ASN préalablement.

[Actu-Environnement : Installations nucléaires de base : un arrêté précise la procédure applicable aux modifications notables - 26/02/2024](#)

[Consulter l'arrêté ministériel du 09 février 2024](#)



## **SANTE-ENVIRONNEMENT**

### **Affaire du siècle : un pourvoi en cassation pour les associations**

Les associations Greenpeace, Oxfam et Notre Affaire à tous ont formé un pourvoi en cassation devant le Conseil d'État contre le jugement du tribunal administratif de Paris dans l'Affaire du siècle, un contentieux climatique lancé en 2019. Le tribunal avait rendu un jugement d'exécution du précédent jugement, ordonnant au Gouvernement de prendre des mesures pour réparer le préjudice écologique et prévenir l'aggravation des dommages liés aux émissions de gaz à effet de serre. Les associations estiment que ce jugement est insatisfaisant et risque de nuire à la justice climatique. Elles dénoncent la carence de l'État dans la mise en place de mesures structurantes et soulignent l'importance de prendre des mesures socialement justes pour lutter contre le changement climatique.

[Actu-Environnement : "Affaire du siècle : les associations forment un pourvoi devant le Conseil d'État - 22/02/2024](#)

### **Qualité de l'Air en Europe : Enjeux Sanitaires et Défis à Surmonter**

Un accord crucial a été conclu le mardi 20 février concernant la nouvelle directive européenne sur la qualité de l'air, mettant en jeu les nouvelles limites de concentration des polluants établies par l'OMS. Cette directive, fusionnant les textes de 2004 et 2008, est soumise à des discussions en trilogue des instances de l'Union européenne. Les associations environnementales surveillent de près cet accord, craignant un recul des ambitions sanitaires. Les débats portent notamment sur les valeurs limites fixées pour divers polluants et l'objectif d'atteindre "zéro pollution atmosphérique en 2050". Les enjeux sont majeurs, alors que la pollution de l'air est responsable de près de 300 000 décès prématurés par an en Europe.

Les négociations se concentrent sur la réduction des valeurs limites pour les polluants les plus nocifs, notamment le NO2 et les particules fines, mais les États membres font face à des tensions concernant les délais de mise en œuvre et les contraintes liées à certaines activités économiques. Malgré des progrès réglementaires antérieurs, la pollution de l'air reste un défi majeur, affectant la santé humaine, la biodiversité et les écosystèmes. La directive devrait également ouvrir la voie à de nouvelles avancées, telles que des systèmes d'alerte améliorés et des mécanismes de recours pour les citoyens et les ONG. Cependant, de nouveaux défis émergent, tels que les particules ultrafines ou les nanoparticules, soulignant la complexité persistante de la lutte contre la pollution atmosphérique.

[Actu-Environnement : "Qualité de l'air : derrière les évolutions des textes, des enjeux sanitaires importants" - 16/02/2024](#)

## **Des militants écologistes envahissent une usine en région AURA pour protester contre les "polluants éternels"**

Des centaines de militants écologistes ont investi le site de l'usine du chimiste Arkema à Pierre-Bénite pour dénoncer la pollution aux perfluorés (PFAS), également connus sous le nom de "polluants éternels". Malgré huit interpellations, les militants ont coupé les grillages d'entrée du site et déployé des banderoles à l'intérieur, affichant des slogans tels que "Arkema nous empoisonne". Les autorités ont réagi, condamnant ces actes de violence, tandis qu'Arkema a exprimé sa désapprobation et a souligné les risques pour la sécurité des salariés et des manifestants. Les PFAS, largement présents dans la vie quotidienne, sont des substances persistantes et bioaccumulatives, associées à des risques pour la santé humaine.

[Le Monde : « Polluants éternels » : des centaines de militants écologistes se sont introduits sur le site de l'usine Arkema à Pierre-Bénite - 02/03/2024](#)



# TRANSITION ECOLOGIQUE

## **Eqiom à Lumbres s'engage vers la décarbonation**

La cimenterie d'Eqiom à Lumbres, dans le Pas-de-Calais, entreprend une importante transformation pour accroître sa production de clinker tout en réduisant son empreinte carbone. Avec un investissement de plus de 300 millions d'euros, la société vise à remplacer deux fours par un nouvel équipement plus écologique, permettant de doubler la production de clinker d'ici 2026. En parallèle, Eqiom adoptera des technologies avancées telles que l'oxy-combustion et la liquéfaction du CO2 en partenariat avec des entreprises comme Air Liquide, dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'acheminer le CO2 produit vers un terminal GNL à Dunkerque pour un stockage approprié.

De plus, la transition vers des méthodes de production plus respectueuses de l'environnement implique un changement majeur dans le processus de fabrication, passant d'une cuisson en voie humide à une cuisson en voie sèche, nécessitant une réadaptation des collaborateurs aux nouvelles technologies et méthodes de travail. Parallèlement à ces initiatives, Eqiom envisage de diversifier sa gamme de ciments avec des produits à faible teneur en clinker, soulignant ainsi son engagement envers la durabilité environnementale et la réduction de son impact sur le climat.

[Usine-Nouvelle : "Dans le Pas-de-Calais, la cimenterie d'Eqiom va monter en cadence et se décarboner" - 23/02/2024](#)

## **Vers un cadre normatif pour la capture et le stockage du carbone**

L'Union européenne établit un cadre normatif pour la capture et le stockage du carbone. Le texte réglementaire, approuvé par le Conseil et le Parlement européens, vise à certifier les pratiques d'élimination du carbone dans trois domaines : agricole, industriel et dans les produits/matériaux. Les méthodes de certification seront hiérarchisées et surveillées, avec la création d'un registre spécial pour assurer la transparence. L'UE espère ainsi encourager des pratiques plus efficaces et quantifiables, avec un soutien financier pour le développement technologique.

[Actu-Environnement : "Capture et stockage du carbone : un cadre normatif se dessine pour l'Union européenne" - 21/02/2024](#)

## **Décarbonation : L'Ademe poursuit son accompagnement**

L'Agence de la transition écologique (Ademe) relance son appel à projets pour soutenir les démarches ACT (Assessing low-Carbon Transition) visant à accompagner les entreprises dans leur transition vers une économie bas carbone. Lancé en 2017, ce dispositif vise à aider les entreprises à élaborer une stratégie de décarbonation étape par étape ou à évaluer la faisabilité de celle-ci. Les projets doivent être portés par des collectifs majoritairement non industriels regroupant de 10 à 30 entreprises, ayant réalisé un bilan carbone dans les deux dernières années. Les candidatures peuvent être soumises jusqu'au 30 avril pour la première relève et jusqu'au 19 juillet pour la seconde. En 2023, cet appel à projets a financé huit opérations impliquant 130 entreprises.

[Actu-Environnement : "Décarbonation : l'Ademe renouvelle son accompagnement par la démarche ACT" - 23/01/2024](#)

## **Recyclage : l'Ademe relance Ormat**

L'Agence de la transition écologique (Ademe) lance la nouvelle édition de son appel à projets "Objectif recyclage matières" (Ormat) financé par le Fonds économie circulaire de

l'Ademe. Ormat vise à soutenir le surtri, la préparation de déchets, la production et l'incorporation de six matières recyclées. Trois dates de dépôt des dossiers sont fixées : le 4 mars, le 3 juin et le 9 septembre, avec une enveloppe de 30 millions d'euros pour l'année 2024. La première édition en 2023 a soutenu 107 projets représentant 115 millions d'euros d'investissements et près de 20 millions d'euros d'aides déjà octroyées. Ormat vise à encourager la production locale de matières premières de recyclage, leur utilisation efficace, et l'ajustement des capacités entre production et utilisation.

[Actu-Environnement : "Recyclage : l'Ademe relance son appel à projets Ormat sur l'incorporation de matières recyclées" - 24/01/2024](#)

Accéder à l'appel  
à projets ACT

Accéder à l'Appel  
à projets Ormat

# POLITIQUES PUBLIQUES

## **Une nouvelle Concertation publique sur la prolongation des réacteurs nucléaires :**

La France lance une concertation publique sur la prolongation des réacteurs nucléaires au-delà de quarante ans d'activité. La mission, pilotée par le Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire (HCTISN), concerne vingt réacteurs de 1 300 mégawatts électriques (MWe) en activité. Cette démarche volontaire, supervisée par deux garants de la Commission nationale du débat public, s'étend jusqu'au 30 juin et s'inscrit dans le quatrième réexamen périodique lancé en 2017. La prolongation au-delà de quarante ans nécessitera un réexamen périodique complet et favorable à la poursuite de l'activité, soumis à une procédure longue et publique.

[Actu-Environnement : "Nucléaire : le public invité à s'exprimer sur la prolongation des réacteurs de 1 300 MW" - 18/01/2024](#)

[Accéder à la concertation](#)

## **Textes Officiels**

**Décret no 2024-143 du 23 février 2024** fixant la liste des intempéries exceptionnelles dans le Nord et le Pas-de-Calais ouvrant droit aux attributions du fonds de compensation pour la TVA l'année de la dépense.

[Legifrance.gouv.fr](#)

**Décret n° 2024-134 du 21 février 2024** relatif à l'obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées et à l'interdiction d'acquisition par l'Etat de produits en plastique à usage unique

[Legifrance.gouv.fr](#)

**Arrêté du 16 février 2024** modifiant l'Arrêté du 5 mars 2020 relatif à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques

[Legifrance.gouv.fr](#)

**Arrêté du 9 février 2024** portant homologation de la décision n° 2023-DC-0770 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 7 novembre 2023 modifiant la décision n° 2017-DC-0616 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 30 novembre 2017 relative aux modifications notables des installations nucléaires de base  
[Legifrance.gouv.fr](https://www.legifrance.gouv.fr)

**Règlement (UE) 2024/590** du Parlement européen et du Conseil du **7 février 2024** relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et abrogeant le Règlement (CE) no 1005/2009

[Journal Officiel de l'UE](#)

**Règlement (UE) 2024/573** du Parlement européen et du Conseil du **7 février 2024** relatif aux gaz à effet de serre fluorés, modifiant la directive (UE) 2019/1937 et abrogeant le Règlement (UE) no 517/2014

[Journal Officiel de l'UE](#)

S3PI de l'Artois  
12 Avenue de Paris  
Centre Jean MONNET  
62400 Béthune  
[www.s3pi-artois.fr](http://www.s3pi-artois.fr)



Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur S3PI-Artois.

[Se désinscrire](#)



© 2022 S3PI de l'Artois